

OUVRIR UN CHEMIN VERS LA JUSTICE

PLAN STRATEGIQUE 2021-2024 VERSION COURTE

PLAN STRATEGIQUE DE TRIAL INTERNATIONAL (2021-2024)

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui utilise le droit pour lutter contre l'impunité des crimes internationaux tels que les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, la torture, les violences sexuelles, les disparitions forcées et les crimes d'agression. À cette fin, elle se tient fermement du côté des survivant/e/s et des victimes et les soutient dans leur quête de justice.

Fondée en 2002, TRIAL International compte en 2021 plus de 40 membres du personnel qui interviennent dans une douzaine de pays en conflit ou sortant d'un conflit. L'organisation a développé une approche innovante et centrée sur les survivant/e/s et les victimes, pour aider les personnes ayant subi des souffrances indicibles à obtenir justice devant des juridictions nationales et internationales, notamment au travers d'enquêtes poussées et d'actions en justice. En outre, elle collabore avec des ONG, des acteurs judiciaires et des groupes de survivant/e/s et de victimes sur le terrain, auxquels elle apporte son soutien afin que la justice soit rendu au plus près des survivant/e/s, des victimes et des populations touchées qui en ont vraiment besoin.

Depuis sa création, TRIAL International s'est développée de façon exponentielle, a considérablement amélioré sa capacité à enquêter et à utiliser le droit de façon innovante pour favoriser l'obligation de rendre des comptes et a obtenu de nombreuses victoires pour les victimes de crimes internationaux.

Entre 2021 et 2024, TRIAL International exploitera les leçons tirées des affaires défendues devant différentes juridictions, tout en faisant face à un nombre grandissant de difficultés. Nous chercherons principalement à consolider et améliorer notre travail en cours, à accroître notre capacité d'investigation et notre usage innovant du droit et à renforcer nos structures de gouvernance et de gestion.

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

→ Approche centrée sur les survivant/e/s et les victimes

TRIAL International accorde la priorité aux intérêts et à la perspective des survivant/e/s et victimes dans tous les aspects de son travail, en cherchant à en faire des détenteurs/trices de droits et des acteurs/trices de leur propre quête de justice. Notre but principal consiste à renforcer leur participation aux processus judiciaires et à favoriser leur accès à des réparations. Nous nous soucions de leur sécurité et de leur bien-être, nous veillons à toujours avoir leur consentement éclairé, et nous faisons en sorte d'éviter d'aggraver leurs traumatismes. Nous collaborons, autant que possible, avec d'autres acteurs/trices qui viennent en aide aux survivant/e/s et aux victimes, notamment dans le domaine de l'assistance médicale et psychosociale. L'organisation intervient dans le respect des protocoles de confidentialité les plus stricts, remplit pleinement ses obligations juridiques professionnelles et respecte son code de déontologie.

Dignité humaine et respect de la diversité

TRIAL International estime que tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droits. Cela s'applique aux survivant/e/s et victimes pour qui nous nous battons pour obtenir justice. C'est aussi vrai pour les relations qui nous lient entre nous, à nos partenaires et à nos parties intéressées. Cette conviction nous pousse à faire preuve de tact et d'empathie, et à ne pas tolérer les injustices. TRIAL International attache de l'importance à la diversité et traite tous les individus avec respect et dignité. Elle œuvre efficacement avec des partenaires venu/e/s de divers horizons, indépendamment de leur âge, de leur genre, de leur culture ou de leur religion.

Intégration de la dimension de genre

TRIAL International suit une approche tenant compte des questions de genre dans toutes ses activités car l'impact des crimes internationaux n'est pas le même sur les hommes et les femmes. L'organisation se bat plus particulièrement contre les violences sexuelles en temps de conflit, notamment celles infligées aux femmes, car elle estime qu'il s'agit d'un élément essentiel pour s'attaquer à l'impunité et remédier au préjudice subi par les survivant/e/s et les victimes de tels crimes. Notre travail en matière de réparation découle aussi de la conviction que des réparations qui favorisent l'autonomisation des femmes peuvent contribuer à une justice transformatrice, en leur donnant les moyens de rompre avec les schémas traditionnels de subordination et d'exclusion sociale. TRIAL International a également la volonté de promouvoir l'égalité des genres et les principes d'équilibre et d'opportunités identiques entre les genres dans ses structures et processus décisionnels.

Innovation juridique

Le droit peut être un puissant instrument de changement lorsqu'il est utilisé de façon novatrice. Élaborer des stratégies judiciaires progressistes et faire jurisprudence est depuis longtemps constitutif de notre identité. Nous pensons aussi que les nouvelles technologies, employées de manière responsable, offrent des possibilités considérables dans la lutte contre l'impunité.

7 Expertise et travail stratégique

TRIAL International s'oriente de plus en plus vers les enquêtes et affaires qui disposent d'un caractère stratégique et médiatique pouvant faire une réelle différence dans la lutte contre l'impunité. Nous accordons plus de valeur à la qualité qu'à la quantité et nous examinons avec attention tous les facteurs pertinents avant de nous saisir d'un dossier. Nous essayons d'identifier les failles du cadre juridique devant des instances et dans des affaires clés susceptibles d'avoir un impact plus fort dans la lutte contre l'impunité et d'entraîner un changement structurel. Nous cherchons à aller là où les autres acteurs/trices ne vont pas ou ne répondent pas à tous les besoins des survivant/e/s et des victimes afin d'accroître la portée de la justice et de veiller à ce que notre travail apporte une réelle valeur ajoutée.

→ Partenariats collaboratifs, renforcement des capacités et partage des compétences

Nous accordons beaucoup d'importance aux partenariats avec d'autres groupes de la société civile, notamment les acteurs/trices et les organisations de survivant/e/s et de victimes sur le terrain. Nous cherchons à travailler avec des groupes qui peuvent s'occuper d'affaires individuelles aussi bien qu'avec des organisations désireuses de réaliser des objectifs stratégiques plus larges. Nous œuvrons à renforcer les capacités d'enquête et juridiques de nos partenaires, ce qui contribue à **garantir que les acteurs/trices locaux/ales s'approprient** les processus judiciaires et le changement plus global dans leur pays.

Obligation de rendre des comptes

Nous demandons que les responsables répondent de leurs actes. Nous avons conscience que nous devons nous aussi rendre des comptes, principalement aux survivant/e/s et aux victimes que nous accompagnons, mais aussi aux populations parmi lesquelles nous intervenons, ainsi qu'à nos donateurs/trices. Nous nous conformons constamment aux normes professionnelles les plus rigoureuses et évaluons nos activités pour améliorer notre pratique et faire les changements nécessaires. Nous essayons de réduire notre bilan carbone. Nous rejetons la corruption, la fraude et le népotisme, nous gérons nos ressources aussi efficacement que possible, et nous faisons preuve de la plus grande transparence permise par nos activités.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Construire un monde où les responsables – individus, entreprises et États – sont de plus en plus amené/e/s à répondre de leurs crimes

Nous continuerons de construire un monde où les responsables de crimes internationaux sont de plus en plus amené/e/s à rendre des comptes. Il peut s'agir des auteur/e/s direct/e/s de ces agissements, de leurs supérieur/e/s militaires ou civil/e/s, de membres de groupes armés ou de sociétés militaires privées, mais aussi de personnes d'affaires, d'entreprises ou d'États. Quelle que soit la situation, nous trouverons des manières de défier les structures bien ancrées qui permettent l'impunité et favorisent l'occurrence de violences, et de promouvoir un meilleur cadre juridique garantissant l'obligation de rendre des comptes.

Nous emploierons tous les moyens juridiques à notre disposition pour amener les auteur/e/s de tels agissements à répondre de leurs actes, que ce soit devant les instances du pays où les violences ont eu lieu ou devant des tribunaux ou organes internationaux. Nous pensons que **les procès au niveau local bénéficient le plus aux survivant/e/s et aux victimes** de crimes et aux populations touchées, c'est pourquoi nous en ferons un axe principal dans notre travail. Cependant, lorsque l'obligation de rendre des comptes dans le pays n'est pas possible, nous aurons recours à la **compétence universelle** pour veiller à ce que les responsables soient tout de même traduit/e/s en justice.

Nous concourrons aux efforts de sauvegarde des documents et des éléments de preuve en vue de futurs procès, y compris en collaborant avec les mécanismes d'investigation existants. Nous explorerons intelligemment toutes les solutions possibles et nous nous concentrerons sur les affaires qui peuvent permettre de faire respecter l'état de droit et de réellement contribuer aux changements sur le terrain.

2. Faire respecter le droit des survivant/e/s et des victimes d'obtenir justice, vérité, réparation et garanties de non-répétition

Nous agirons pour faire respecter le droit des survivant/e/s et des victimes d'obtenir justice, vérité, réparation et garanties de non-répétition. Nous suivrons une approche globale de la justice, y compris en intervenant pour que des réparations soient accordées aux survivant/e/s et aux victimes et aux populations touchées. Celles-ci sont souvent omises lors des procédures judiciaires, alors qu'elles représentent une demande majeure des survivant/e/s et des victimes dans leur quête de justice.

Nous nous engageons à mettre les besoins des survivant/e/s et des victimes au cœur de nos activités et à nous assurer que leurs souhaits et besoins soient compris, respectés et à terme satisfaits.

Nous continuerons de nous attaquer à la problématique, préoccupante mais souvent négligée, des violences sexuelles en temps de conflit. Nous interviendrons aussi pour garantir que les auteur/e/s de violences soient contrôlé/e/s et écarté/e/s de la fonction publique, et que les régimes violents soient sanctionnés comme il se doit et amenés à accorder des réparations à leurs citoyen/ne/s et aux populations touchées.

3. Accroître l'appropriation locale et favoriser la collaboration avec les parties prenantes concernées

Nous œuvrerons à amener la justice au plus près de ceux qui en ont vraiment besoin. Nous sommes convaincu/e/s que la justice n'a pas de sens si elle ne fait aucune différence là où les violences ont été commises, en particulier pour les survivant/e/s et les victimes et les populations touchées.

Nous accordons la plus grande valeur à notre collaboration avec les acteurs/trices locaux/ales, que nous soutenons car ce sont eux/elles qui ont tout intérêt à obtenir des comptes et une réforme plus globale dans leur pays, et qui sont les mieux placé/e/s pour réaliser un tel changement. Nous redoublerons d'efforts pour partager notre expérience et renforcer les capacités des acteurs/trices locaux/ales, notamment les groupes de survivant/e/s et de victimes et les ONG qui les accompagnent, ainsi que les avocat/e/s sur place. Nous les encouragerons à jouer un rôle plus important dans les enquêtes et les procès. Dans les années à venir, nous espérons créer et consolider des groupes d'avocat/e/s à qui donner des moyens durables pour employer les outils juridiques disponibles en vue de combattre l'impunité dans leurs contextes respectifs. Plus récemment, nous avons commencé à former des acteurs/trices judiciaires tels que des procureur/e/s, des juges et des enquêteurs/trices, initiative que nous poursuivrons au cours des prochaines années.

Enfin, nous collaborerons davantage avec les parties intéressées pour permettre à la demande de justice de se faire entendre de plus en plus fortement et d'être appuyée de façon adéquate par les donateurs/trices.

4. Créer une organisation pérenne et à l'impact durable dans la lutte contre l'impunité

Nous avons la volonté de **gérer la croissance d'une manière stratégique et durable**, en veillant à disposer d'une vision et des ressources nécessaires avant de lancer de nouveaux programmes géographiques ou thématiques, ou d'y mettre fin une fois nos objectifs atteints, pour permettre aux acteurs/trices locaux/ales de poursuivre ce travail.

Nous avons l'intention d'investir de façon continue dans le personnel – qui est au cœur de nos activités – en améliorant les conditions de travail, en proposant de nouvelles perspectives de développement, et en fournissant une assistance pour faire face au stress quotidien. Nous œuvrons à investir dans des postes cruciaux pour réaliser nos objectifs et mieux gérer les risques globaux pour l'organisation, notamment en matière de sécurité physique et technologique.

Nous suivrons une approche complète de la croissance, en évaluant tous les risques potentiels et en essayant d'obtenir plus de fonds non liés pour l'organisation. En outre, nous optimiserons notre structure de gouvernance en diversifiant l'expertise et les compétences des membres du Comité exécutif, si possible en intégrant des membres internationaux, et en impliquant plus fortement les membres du Comité exécutif dans la supervision de l'organisation.